

SEANCE DU 23 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois du mois d'avril** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chaufefonds-sur-Layon, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony THIERRY.

Date de convocation du Conseil Municipal 12/04/2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 14
Nombre de Conseillers Municipaux présents 11

PRESENTS :

M Anthony THIERRY, M Robert GASTÉ, Mme Sylviane ROBERT, Adjoints,
M. Nicolas COULON, Mme Elisabeth CHAUVIGNÉ, M Philippe MONNIER, Mme Angèle CORNÉE,
Mme Blandine ÉVEILLARD, M Sébastien GODIN, M Michel BATAIS, Mme Bettina DJERROUD

ABSENT EXCUSE : M. Yves BERLAND, maire, M. Damien MOUSSEAU (a donné pouvoir à M. Anthony THIERRY), Mme Caroline DUPONT

Désignée secrétaire de séance : Mme Blandine EVEILLARD

Conformément à l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 26 avril 2018.



DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE :

28/2018	Personnel communal – Création de postes
29/2018	Subvention au Brissac Anjou Basket
30/2018	Validation des chantiers et ateliers de la journée citoyenne du 27 mai 2018



Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Le conseil municipal accepte la proposition de M. THIERRY d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit de la validation des chantiers et ateliers proposés par le collectif organisant la journée citoyenne du 27 mai 2018.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018

Les conseillers n'ayant pas d'observations à formuler, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

28/2018 – Personnel communal : création de postes

Monsieur THIERRY rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier certains agents et pour la nomination au 1 juin 2018, au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de la nouvelle secrétaire de mairie, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide la création des postes suivants :

- Deux postes du cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à raison de 28 heures par semaine
- Un poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à raison de 13 heures par semaine
- Un poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à raison de 11 heures par semaine
- Un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à raison de 25,50 heures par semaine
- Un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à raison de 24 heures par semaine.

Le conseil municipal demande la saisine du comité technique pour la suppression du tableau des effectifs des postes devenant vacants après la nomination des agents sur leur nouveau grade.

29/2018 – Subvention au Brissac Anjou Basket

M. THIERRY présente au conseil municipal la demande de soutien financier du Brissac Anjou Basket.

M. THIERRY précise que lors du vote des subventions, une somme de 2000 € avait été laissée en réserves pour satisfaire à des demandes de subventions exceptionnelles. Il propose de verser un soutien de 500 € au Brissac Anjou Basket.

M. THIERRY précise que ce partenariat pourrait ouvrir des possibilités d'animations pour les jeunes de Chaudefonds-sur-Layon : places offertes, animations autour du city park.

Considérant la demande du Brissac Anjou Basket, considérant le rayonnement du club sur toute la Région, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, attribue une subvention de 500 € au Brissac Anjou Basket.

30/2018 – Validation des chantiers de la journée citoyenne du 27 mai 2018

M. THIERRY présente au conseil municipal le choix des chantiers et des ateliers validés par le collectif d'organisation de la journée citoyenne du 27 mai 2018, de 8h à 19h.

Il précise que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les chantiers à réaliser sur le domaine communal.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les projets suivants parmi les ateliers et chantiers proposés par le collectif d'organisation de la journée citoyenne :

- Débroussaillage et aménagement d'un tronçon de sentier de randonnée de Longhomme au Bas Verger, sur une longueur de 200 m entre les parcelles C202, C203 et C204.
Les riverains devront être préalablement informés par le collectif de la tenue du chantier pouvant engendrer quelques nuisances sonores au cours du dimanche 27 mai.
La commune mettra à disposition une benne pour évacuer les déchets verts. Le collectif devra autant que possible trier les déchets recyclables : coupe destinée au bois de chauffage, broyage des petites branches pour copeaux.
- Fleurissement de pieds de murs :
Les graines fournies par le CPIE seront semées, sans création de tranchée dans la voirie existante :
 - Après le pont du Layon, au pied des murs de soutènement de la RD 121) sur la partie la plus large de la levée, mais en aucun cas sur le pont afin de ne pas gêner la circulation des véhicules et des piétons.
 - Le long du mur du lavoir et des jardins familiaux,
 - Le long du jeu de boules, en pied de talus, impasse de la carrière,
 - Le long du pignon de la bibliothèque,
 - Le long des deux murets à l'entrée du parking de l'église, rue Traversière
 - Le long des murs des écoles et au pied des rosiers menant à l'école de la Source

Pour ce chantier, le collectif devra préalablement informer les propriétaires des maisons riveraines des semis et leur demander un accord écrit.

- **Bacs potagers**
*Construction de quatre carrés de jardin d'un mètre de côté à planter sur la pelouse Impasse de la Carrière, près du clos de l'accueil périscolaire.
Pour faciliter la tonte, les bacs devront être espacés d'1,50 m entre eux et d'1,50 m du grillage de clôture de l'accueil périscolaire.
Le fleurissement des jardinières communales existantes ayant déjà été prévu par les services techniques, il est demandé au collectif d'organisation de limiter la plantation des légumes uniquement aux carrés de jardin créés.
La commune fournira les matériaux nécessaires à la construction des bacs.*
- **Construction de nichoirs et d'hôtels à insectes**
*Cet atelier destiné aux enfants se déroulera devant la salle de la Madeleine.
Toutes les réalisations seront installées devant la mairie, à la carrière et au fond de l'espace jeux pour enfants à l'entrée du bourg, au parc de détente au bord du Layon.
Le bois sera fourni par les bénévoles. La commune fournira les pointes, charnières et vis.*
- **Atelier loisirs créatifs** : cet atelier sera proposé suivant le nombre d'enfants. Il sera autonome en matériel. Des guirlandes seront confectionnées pour le carnaval.

Le collectif a également prévu un chantier nettoyage, déblayage et restauration de murets de pierres sèches sur le sentier au bord du Layon, entre le Vieux Pont et Saint-Aubin. La commune reporte la validation de ce chantier. En effet, les murets en question seraient, à priori, sur des parcelles de terrains privés. Le collectif devra faire une demande d'occupation du domaine public pour mettre en place des éléments de signalisation pour prévenir les passants (marcheurs, vététistes...) de la présence du chantier et devra se rapprocher des propriétaires privés pour avoir l'autorisation de la réalisation du chantier.

Le chantier concernant le nettoyage du cimetière des mineurs n'étant pas situé sur le territoire communal, le collectif devra se rapprocher de l'association Ste Barbe des Mines.

D'une manière générale, le collectif est invité à s'assurer que les bénévoles participent en toute sécurité à cette journée citoyenne (gilets jaunes, casques, utilisation de matériel...).

Le dossier de la journée citoyenne sera transmis à la SMACL, assureur de la commune et à la préfecture.

Questions diverses

- M. THIERRY présente au conseil le diaporama de la nouvelle organisation des services techniques mise en place au 1 octobre 2018.
La commune sera rattachée au secteur 2 avec Chalonnes-sur-Loire.
Le diaporama sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers.
- M. THIERRY informe le conseil que, suite au constat de dégradation prématurée de l'enrobé sur la chaussée nouvellement créée rue du Stade, liée à son application dans de mauvaises conditions climatiques, l'entreprise COURANT s'est engagée à le refaire fin juin 2018, de la salle communale au carrefour près de l'école Avé Maria.